

Séance du lundi 2 mai 2022 à 20h00
à l'Hôtel de Ville de Baulmes

Sous la Présidence de Madame Brigitte Lattion, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Liste des prochains préavis.
 6. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif 2021 et vote.
 7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 8/2022 relatif à la modification du règlement du personnel communal et vote.
 8. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 6/2022 relatif à la réfection et mise en séparatif de la rue des Jaquettes.
 9. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 6/2022 relatif à la réfection et mise en séparatif de la rue des Jaquettes et vote.
 10. Divers et propositions individuelles.
 11. Appel de sortie.
-

1. Appel d'entrée

Madame Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 42 conseillères et conseillers sont présents et 3 absents. Les absents sont : M. Jacques Balmaç, M. Jimmy Cuérel et Mme Yveline Guignard.

La Présidente informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteure et sa lecture n'est pas demandée.

3. Communications du Bureau.

Il n'y a pas de communication.

4. Communications de la Municipalité

La parole est donnée à Monsieur le Syndic Julien Cuérel.

Ce dernier informe que du 10 au 13 mai des fouilles archéologiques auront lieu à l'emplacement du futur réservoir de l'AIVB en face de la step où les noyers ont été coupés.

Et il tient à remercier toutes les personnes présentes à l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville ainsi que le groupe de théâtre qui a participé à cette inauguration qui dans l'ensemble s'est très bien déroulée. Il remercie également les paysannes vaudoises qui ont aidé à faire le service pour les invités le vendredi soir.

La Municipalité est remerciée pour ces communications.

5. Liste des prochains préavis

Il n'y a pas de préavis à déposer.

6. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif 2021 et vote

La marche à suivre proposée par la Présidente est acceptée.

La parole est donnée à Monsieur Didier Schmid, Président de la commission, pour la lecture de son rapport.

Observation n° 1 :

La Cogest répond qu'elle a bien reçu le document demandé. Celui-ci est en cours d'examen par la commission qui se réserve le droit de revenir sur ce sujet lors d'une prochaine séance ou par le biais de la cogest 2022-2023.

Observation n° 2 :

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 3 :

La Cogest accepte la réponse.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Patrick Tharin prend la parole et explique qu'il n'a pas compris l'insistance au niveau du permis d'habiter. Il ne comprend pas les enjeux de revenir sur le sujet alors qu'ils ont reçu le document demandé.

Monsieur Didier Schmid répond que c'est parce qu'ils n'ont pas encore eu le temps d'étudier le document transmis.

Monsieur Alain Courvoisier complète en disant que pendant de nombreuses années ces permis n'ont pas été délivrés. Aujourd'hui, ils le délivrent systématiquement mais la commission se demandait ce qui se passait pour les anciens permis d'habiter qui n'avaient pas été délivrés. Ils souhaitent donc maintenant étudier les documents ce qui va prendre un peu de temps.

Monsieur Steve Mettraux demande concernant le site internet, qui va faire la refonte, quels aspects vont être touchés et quel budget est prévu. Il demande également quelle est l'expertise de la Municipalité pour établir ce budget.

Monsieur Olivier Mettraux répond qu'une première séance a déjà eu lieu avec le titulaire qui gère le site à savoir Obtis Sàrl à Chamblon, M. Biedermann. Il devait proposer une mise à jour par rapport à tout ce qui avait été fait. Ce Monsieur a été engagé par le Canton pour le Covid et, malgré plusieurs relances, Monsieur Olivier Mettraux attend toujours qu'il présente la nouvelle mise à jour. Le but recherché est que le site soit plus accessible notamment avec des documents comme les préavis, les rapports, etc... Avant la fin de l'été Monsieur Biedermann devrait avoir fait une proposition ou alors la Municipalité cherchera quelqu'un d'autre.

Monsieur Gérald Hürni dit que ça lui pose un problème que les préavis, rapports et d'autres documents soient consultables sur le site. S'il y a un système de login pour les consulter alors il est d'accord mais sinon il estime que ça ne regarde pas les autres personnes.

Monsieur Julien Cuérel rappelle que les préavis, PV du Conseil et les décisions du Conseil Communal sont publics. L'ensemble de la population de Baulmes a le droit de savoir ce qui s'est dit au Conseil Communal. Il dit qu'on se doit d'avoir une certaine transparence pour l'ensemble de la population.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Madame Brigitte Lattion redonne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion à savoir :

- d'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations formulées,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion administrative portant sur l'exercice 2021,
- de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Le rapport de la commission de gestion est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 8/2022 relatif à la modification du règlement du personnel communal et vote

Madame la Présidente annonce que Monsieur Grégory Perusset a proposé un amendement supplémentaire et qu'elle lui demandera de venir le lire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude Deriaz, Président de la commission, pour la lecture de son rapport.

Monsieur Grégory Perusset donne lecture du 3ème amendement qu'il propose pour l'article 47 lettre d à savoir :

Le jour de la naissance d'un enfant, le père, le compagnon ou la compagne de vie du parent biologique de l'enfant a droit à 1 jour de congé. Il / elle bénéficie de surcroît d'un congé parentalité de 10 jours pour s'occuper de son enfant, à prendre dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant. La même règle s'applique lors de l'adoption conjointe d'un enfant.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le préavis, le rapport de la commission et la proposition d'amendement de Monsieur Grégory Perusset.

Monsieur Gilles Deriaz demande quelle est la position de la Municipalité par rapport à ces amendements proposés.

Monsieur Julien Cuérel répond que la Municipalité n'avait pas connaissance du 3ème amendement et pour les deux autres, il répond que cela ne pose pas de problème à la Municipalité.

Madame Céline Buache demande concernant les vacances si l'embauche au sein du CVE pourrait être plus compliquée du fait que les vacances passeraient de 5 semaines à 4 semaines.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il n'y aura pas de changement pour le personnel soumis à la CCT de la petite enfance.

Madame Suzanne Joseph annonce qu'elle soutient la proposition d'amendement de Monsieur Grégory Perusset. Elle dit que cela évitera de revenir sur ce sujet à court terme et que la proposition d'ajouter les adoptions lui paraît tout à fait adéquate.

Monsieur Gilles Deriaz dit qu'au nom du groupe des Indépendants, il demande le vote à bulletin secret pour ce préavis.

Monsieur Gérald Hürni trouve que la demande initiale est gourmande et profite de ces discussions autour du règlement communal pour dire qu'il aimerait que ce règlement soit justement respecté même concernant certains sujets sensibles et tabous qui existent au sein de l'équipe communale.

Monsieur le Syndic aimerait rectifier à titre personnel certains éléments. Il informe que ce n'est pas de la gourmandise. Une partie du personnel est régie par une CCT qui prévoit 5, 6 et 7 semaines de vacances et comme le travail fait par la commission le rapporte, on tend à l'heure actuelle vers l'instauration de 5 et 6 semaines de vacances, notamment au sein de l'Etat. Donc Monsieur le Syndic pense plutôt que la Commune de Baulmes est en retard sur l'évolution sociétale vis-à-vis des vacances qu'elle octroie à ses collaborateurs. Il relève pour exemple qu'au sein de la commune le nombre d'heures demandé est de 42.5 heures par semaine alors que la CCT fixe 40h et que s'il ne se trompe pas à l'Etat c'est aussi moins de 42.5 heures par semaine. Ils se sont donc rendus compte, au sein de la Municipalité, que certains éléments pouvaient être adaptés et ils ont eu le souhait de se mettre à niveau.

Monsieur Benoît Perusset explique que la question s'est posée de savoir si le règlement est à jour et s'il est appliqué. Il demande ce qu'il en est.

Monsieur Julien Cuérel répond que le règlement est à jour en fonction de ce qui a été voté par le Conseil Communal et qu'il est appliqué par la Municipalité.

Monsieur Grégory Perusset demande concernant la demande de vote à bulletin secret si c'est pour la votation du préavis ou également pour les amendements.

Monsieur Gilles Deriaz demande que ce soit pour le tout.

Monsieur Raphaël Buache demande, sachant que les Conseillères et Conseillers n'avaient pas connaissance du 3ème amendement, dans quelle mesure ils peuvent se prononcer directement ou se pose la question d'un report de vote pour le 3ème amendement.

Madame Carmen Conod demande comment les documents administratifs sont écrits et s'ils ne devraient pas utiliser l'écriture inclusive.

Monsieur Julien Cuérel répond que sauf erreur de sa part, selon la Confédération, il n'y a pas de directive ni d'obligation dans ce sens.

Monsieur Romain Schmid exprime qu'il a été dérangé par deux termes utilisés à savoir « gourmandise » et « tabou ». Il a un peu l'impression qu'il y a une sorte de climat de méfiance vis-à-vis des employés communaux et que c'est assez récurrent dans les discussions. Il trouve que ce n'est pas sain et que si des choses doivent être dites alors il faut le faire. Il trouve dommage d'entretenir cette situation et pense que les gens qui ont quelque chose à dire devraient le faire clairement et s'en sentir libre.

Monsieur Grégory Perusset revient sur la question de Monsieur Raphaël Buache. Il l'informe qu'il est possible de repousser le vote si la Municipalité ou le 5ème des conseillers présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante.

Monsieur Raphaël Buache demande le renvoi du vote du 3ème amendement.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il ne comprend pas cette demande étant donné que la discussion peut se faire directement pendant cette séance.

Monsieur Raphaël Buache répond que comme ils n'avaient eu connaissance de ce 3ème amendement que ce soir il aurait aimé l'étudier et donc voter ultérieurement. Mais il ne souhaite pas compliquer les choses et informe qu'il retire sa demande de repousser le vote sur le 3ème amendement déposé par Monsieur Grégory Perusset.

Monsieur Grégory Perusset s'excuse, il avait mal compris et pensait que Monsieur Buache voulait repousser le vote du préavis. Il corrige donc en disant que de toute manière les amendements doivent être votés les uns après les autres.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Madame la Présidente demande qui est d'accord pour le vote à bulletin secret pour la totalité, soit les 3 amendements et le préavis. Un cinquième des membres étant pour, le vote se fera donc à bulletin secret.

La présidente passe donc au vote pour le 1er amendement à savoir :

La collaboratrice / le collaborateur a droit à 5 semaines de vacances payées par année civile et elle / il a droit à 6 semaines dès l'année de ses 60 ans.

Le 1er amendement est accepté par 39 oui et 3 non.

La présidente passe au vote du 2ème amendement à savoir :

De fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2023 et non 2022.

Le deuxième amendement est accepté avec 38 oui et 4 non.

La présidente passe au vote du 3ème amendement à savoir :

Le jour de la naissance d'un enfant, le père, le compagnon ou la compagne de vie du parent biologique de l'enfant a droit à 1 jour de congé. Il / elle bénéficie de surcroît d'un congé parentalité de 10 jours pour s'occuper de son enfant, à prendre dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant. La même règle s'applique lors de l'adoption conjointe d'un enfant.

Le 3ème amendement est accepté avec 35 oui, 6 non et 1 abstention.

La Présidente passe ensuite au vote des conclusions du préavis amendées à savoir :

1. D'approuver les modifications du règlement en tenant compte de l'amendement du point 1 et de l'amendement concernant l'art. 47 lettre D / congés spéciaux.
2. De fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2023 selon l'amendement du point 2 .

Les conclusions amendées du préavis n° 8/2022 sont acceptées à une large majorité (37 oui, 3 non et 2 abstentions).

Madame la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble. Elle n'est pas demandée.

8. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 6/2022 relatif à la réfection et mise en séparatif de la rue des Jaquettes.

Monsieur Florian Musy, Président de la commission, donne lecture du rapport.

9. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 6/2022 relatif à la réfection et mise en séparatif de la rue des Jaquettes et vote.

Monsieur Luc Pillevuit, Président de la commission, donne lecture du rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

Madame Annette Donnier demande s'il est prévu que les riverains directement impactés soient contactés notamment pour la question des raccordements des bâtiments futurs. Elle demande également si au sein de la Municipalité et de la commission il y a eu une réflexion sur l'intégration des lignes de téléphone, est-ce que la Romande Energie a été contactée. Est-il réellement nécessaire de refaire toute la rue avec un nouveau revêtement alors que le béton est solide et qu'il n'y a qu'une partie de la rue qui devra être ouverte.

Madame Nadine Perusset confirme qu'ils vont s'approcher de tous les propriétaires pour discuter des raccordements sur la route. Ces derniers seront également avisés de l'avancée des travaux. Concernant La Romande Energie et Swisscom, elle confirme également qu'ils seront approchés et que s'ils ont quelque chose à faire passer sous la route ils pourront évidemment le faire à ce moment-là. Concernant la dernière question, Madame Perusset répond qu'il est préférable de refaire la route tout de suite en entier pour une meilleure durabilité plutôt que d'en faire un bout maintenant et de devoir refaire le reste dans quelques années.

Monsieur Olivier Mettraux informe au nom de l'AIVB que la parcelle de Madame et Monsieur Donnier est alimentée par une hydrante qui se trouve au coin de la laiterie. Il s'agit d'une très vieille conduite et vu les projets actuels et futurs dans les environs, l'AIVB va profiter de remplacer une partie de la conduite et de tirer une alimentation jusqu'à la laiterie ainsi que pour la propriété de Madame et Monsieur Donnier. D'autre part, ils vont discuter avec Monsieur Piot pour savoir s'ils peuvent déjà mettre des tuyaux sur sa parcelle pour éviter d'ouvrir à nouveau la route dans un avenir proche. Ils attendent de connaître la consommation projetée de la nouvelle laiterie pour dimensionner la taille du tuyau.

Madame Carmen Conod demande pourquoi ils ne mettent pas du béton partout.

Madame Nadine Perusset répond que la circulation sur du béton est plus bruyante et elle pense que c'est à l'heure actuelle le matériau le plus adapté pour une rue de village. Madame Annette Donnier dit que la route actuelle ne fait pas de bruit et qu'elle est en bon état, raison pour laquelle il lui paraît absurde de tout refaire.

Monsieur Patrick Tharin demande pour l'éclairage public s'il est également prévu d'enterrer ce qui doit l'être en même temps que l'ouverture de la route.

Madame Anne-Laure Duperrex répond que le câblage est déjà sous-terrain.

Monsieur Grégory Calpini demande s'il y a également eu une réflexion pour mettre des tuyaux en attente pour de potentiels futurs raccordements au chauffage à distance.

Monsieur le Syndic commence par répondre concernant le béton. Il informe que celui-ci est plus dangereux car il est plus glissant. Il est également plus compliqué d'intervenir lorsqu'il y a quelque chose à refaire sur la route car il faut refaire l'ensemble de la plaque. Il précise encore qu'en ne refaisant que la moitié de la route, on touche aussi le sous-bassement ce qui créerait des différences de niveaux.

Pour le chauffage à distance, il précise que ce n'est pas la Commune qui gère. Le chauffage à distance ne met pas de conduite en attente. Cependant, les propriétaires concernés ont déjà été abordés à ce sujet et s'ils désirent être raccordés cela pourrait évidemment se faire pendant les travaux.

La parole n'est plus demandée.

Madame la Présidente redonne lecture des conclusions à savoir :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.00 pour la mise en séparatif de la rue des Jaquettes ;
2. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. D'amortir cet investissement sur 20 ans.

Les conclusions du préavis n° 6/2022 sont acceptées à une large majorité (2 abstentions)

La parole n'est pas demandée.

10. Divers et propositions individuelles.

Madame Carmen Perusset informe que suite à la fermeture de la route Method – Villaret du 28 avril au 22 juillet, une déviation par Baulmes a été mise en place. Elle se demande donc comment cela va se passer pour la régularisation du trafic à la rue du Clos.

Madame Nadine Perusset répond que le début des travaux à la rue du Clos n'est pas encore déterminé. Si les travaux interviennent pendant cette période ils feront en sorte de faire au mieux pour réguler le trafic à la rue du Clos.

Madame Carmen Perusset propose de mettre un compteur à ce moment-là pour voir si le nombre de passages ne serait pas plus élevé et permettrait de mettre le passage pour piétons.

Madame Carmen Conod demande s'il ne serait pas possible de varier les jours pour les séances du Conseil et de ne pas uniquement les programmer les lundis.

Madame la Présidente répond que le Bureau a également pris conscience de ce problème et que l'année prochaine se sera fait différemment.

Madame Annette Donnier remercie la Municipalité et les personnes qui ont collaboré à la réalisation de la rénovation de l'Hôtel-de-Ville pour avoir associé, lors des différentes discussions, que ce soit le théâtre ou l'Association culturelle qui sont des usagers de la salle des spectacles. Et elle souhaiterait que cette démarche citoyenne soit pratiquée plus systématiquement pour des projets de la vie quotidienne comme une place de jeux ou des lampadaires, etc...

Monsieur Grégory Perusset demande concernant le PGA qui avait été envoyé au Canton, si la Municipalité avait eu un retour.

Monsieur le Syndic répond qu'ils ont effectivement eu un retour. Ils doivent apporter quelques corrections (env. 7 p.) mais il s'agit de problèmes de cosmétique, sur le fond c'est en ordre. Ils vont faire ces corrections et renvoyer au Canton mais Monsieur le Syndic précise que cela va prendre du temps au niveau du Canton.

Pour répondre à la remarque de Madame Annette Donnier, il rappelle que lorsque les places de jeux avaient été faites, ils avaient consulté plusieurs mamans et donc utilisatrices indirectes d'une place de jeux afin de savoir quels étaient les jeux les mieux adaptés.

Monsieur Philippe Haldimann prend la parole concernant la dégradation de son verger il y a une semaine. Il y a eu 12 arbres endommagés dont 9 cassés en deux. Il est triste et en souci qu'une personne aussi violente puisse être dans les environs. A la suite de ces dégradations, il a beaucoup de questionnements mais aussi beaucoup de reconnaissance pour les personnes qui de près ou de loin l'ont soutenu. Il demande si par hasard d'autres personnes dans le village ont subi des dégradations sur des

voitures ou autre car là il s'agit de la sécurité des habitants et il se demande si elle est optimale.

Monsieur Grégory Perusset informe qu'il a pu constater qu'il manquait de la place lors des élections ou votations pour le Bureau du Conseil et sa Présidence. Il propose de réserver à l'année l'ancienne salle de la Municipalité qui se trouve derrière la salle du Conseil, afin d'avoir un lieu dédié au Bureau du Conseil, ce qui permettrait également d'avoir un Bureau pour la Présidence et pour la secrétaire du Conseil, des archives à portée de main et de répondre aux besoins en informatique de la secrétaire sans utiliser les bureaux de l'administration. Il propose également que cette salle soit utilisée pour les commissions notamment pour la commission de gestion et la commission des finances qui pourraient ainsi avoir leurs archives à disposition. Il trouve important que la Présidence ait un endroit pour préparer ses séances, pour les entretiens avec les chefs de groupe, avec le Bureau ou pour tout autre entretien avec un concitoyen. Il propose donc que l'ancienne salle de Municipalité devienne le bureau officiel du Conseil Communal.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clot la discussion.

11. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 42 conseillères et conseillers sont présents et 3 absents.

Madame la Présidente lève la séance à 21h44.

La Présidente :

La Secrétaire :

Brigitte Lattion

Myriam Deriaz

Baulmes, le 31 mai 2022